

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 13 JANVIER 2025 À 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 13 janvier 2025 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster.

Présences :

Siège no 1 :	Mélanie Cyr
Siège no 2 :	Sylvain Hébert
Siège no 3 :	Claudia Gilbert
Siège no 4 :	Rock Lamontagne
Siège no 5 :	Mario Dolbec
Siège no 6 :	Pierre Reid

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M Jean-Charles Bellemare, est aussi présent.

Il y a 4 citoyens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1- **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
- 2- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Adoption du Budget 2025)
 - 3.3 Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Autres sujets)
- 4- **CORRESPONDANCES**
 - 4.1 Appui à la Fédération québécoise des municipalités – Couverture cellulaire
 - 4.2 Appui à la Fédération québécoise des municipalités – réforme de la fiscalité pour la Sûreté du Québec
 - 4.3 Réponse à la résolution de la Ville d'East Angus - Dossier Céderrick Ménard
- 5- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6- **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Mandat externe : conformité à la PL-25 en matière de protection des renseignements personnels
 - 6.3 Adhésion de la direction générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.4 Achat d'une licence de la plateforme *Munys*
 - 6.5 Versement de la redevance pour gravières et sablières – *Règlement 2008-087*
 - 6.6 Renouvellement du contrat de service d'assistance juridique (2025) – Therrien-Couture-Jolicoeur S.E.N.C.R.L.
- 7- **AFFAIRES LÉGISLATIVES**
 - 7.1 *Règlement 2025-01 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception pour l'exercice financier 2025 – Adoption*
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9- **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de *Règlement 2025-02 modifiant le Règlement de zonage 6-2000 afin d'intégrer*

les dispositions des règlements 455-17, 466-18 et 547-23 de la MRC du Haut-St-François

- 9.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 4182248

10- **TRAVAUX PUBLICS**

11- **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Nomination d'une représentante de la municipalité du canton de Westbury au comité de loisirs de la MRC du Haut-Saint-François
11.2 Participation de la municipalité du canton de Westbury à la 10^e édition de l'activité *Marche/Cours pour le Haut*

12- **DÉPÔT DE RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS**

- 12.1 Tour de table

13- **INVITATIONS**

14- **VARIA**

15- **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

16- **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue et la bonne année à toutes les personnes présentes.

2025-193 *résolution no 2025-193*

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

2025-194 *résolution no 2025-194*

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance ordinaire du 2 décembre 2024**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2025-195 *résolution no 2025-195*

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé par le greffier-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Adoption du Budget 2025)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Adoption du Budget 2025) ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2025-196

résolution no 2025-196

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Adoption du Budget 2025) soit adopté tel que rédigé par le greffier-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

3.3 Séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Autres sujets)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Autres sujets);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2025-197

résolution no 2025-197

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 (Autres sujets) soit adopté tel que rédigé par le greffier-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé du contenu des correspondances reçues.

4.1 Appui à la Fédération québécoise des municipalités – Couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

2025-198

résolution no 2025-198

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

4.2 Appui à la Fédération québécoise des municipalités – réforme de la fiscalité pour la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

2025-199

résolution no 2025-199

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Mégantic, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

4.3 Réponse à la résolution de la Ville d'East Angus - Dossier Cédéric Ménard

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville d'East Angus a adopté une résolution, en séance ordinaire le 9 décembre 2024, concernant la problématique d'alimentation en eau potable du citoyen du canton de Westbury, M Cédéric Ménard ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution stipule que :

- Le conseil municipal de la Ville d'East Angus refuse, jusqu'à maintenant et de plein droit, de desservir M Ménard via son réseau d'aqueduc municipal déployé sur le territoire du canton de Westbury ;
- La Ville de East Angus serait prête à fournir de l'eau à la résidence de M Ménard à la condition que le Canton de Westbury déploie un réseau d'aqueduc conforme sur son territoire ;
- Le conseil municipal du canton de Westbury confirme par résolution son intérêt ou désintérêt à implanter un réseau d'aqueduc conforme sur son territoire, sur la rue Angus Nord ;

CONSIDÉRANT QU'au-delà des enjeux règlementaires de nature municipale et de la politique locale, le *Code civil du Québec* stipule, à l'article 7 qu'« Aucun droit ne peut être exercé en vue de nuire à autrui ou d'une manière excessive et déraisonnable, allant ainsi à l'encontre des exigences de la bonne foi. »

2025-200

résolution no 2025-200

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury considèrent que les coûts liés à l'implantation et l'entretien d'un réseau d'aqueduc conforme seraient trop élevés relativement au peu de citoyens présentement et potentiellement desservis ;

QUE le conseil de la municipalité du canton de Westbury déplore que la Ville d'East Angus utilise la situation précaire de M Cédéric Ménard comme prétexte pour forcer la municipalité de Westbury à effectuer des travaux d'une envergure démesurée ;

QUE conséquemment, les membres de la municipalité du canton de Westbury confirment, par la présente, leur désintérêt à implanter un réseau d'aqueduc conforme sur la rue Angus Nord ;

QUE le conseil de la municipalité de Westbury demande à la Ville d'East Angus de faire preuve de bonne foi à l'égard de la situation périlleuse de M Ménard et de brancher de façon exceptionnelle la résidence sise au 704, rue Angus Nord.

ADOPTÉE

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Cédéric Ménard	- Dossier 704, rue Angus Nord
Fernand Poulin	- Budget 2025

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un résumé de la situation à l'administration municipale.

6.1 **Comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées au mois de décembre 2024 et à autoriser pour le mois de janvier 2025, ainsi que le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.*

2025-201

résolution no 2025-201

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes suivants :

Comptes payés en décembre 2024	20 715,40 \$
Comptes à payer en janvier 2025	-856,49 \$
Rapport 2022-07 – décembre 2024	361,76 \$

ADOPTÉE

6.2 **Mandat externe : conformité à la PL-25 en matière de protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT QUE l'administration souhaite s'adjoindre les services de consultant externe afin de mettre en place les mesures requises afin que la municipalité respecte les règles en matière de protection des renseignements personnels en place depuis l'entrée en vigueur de la Loi 25 ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a sollicité et reçu une offre de services de Sous-traitance Anne Turcotte – STAT Gestion municipale, au montant de CINQ MILLE CENT DOLLARS (5 100 \$) avant taxes et qu'elle s'en montre satisfait ;

2025-202

résolution no 2025-202

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité du canton de Westbury autorisent le directeur général par intérim à octroyer le mandat externe à Mme Anne Turcotte, au montant forfaitaire de CINQ MILLE CENT DOLLARS (5 100 \$) avant taxes, pour les services mentionnés l'offre de services en annexe.

ADOPTÉE

6.3 **Adhésion de la direction générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

2025-203

résolution no 2025-203

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Cyr
APPUYÉ par Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité du canton de Westbury autorisent l'adhésion de la direction générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant de CINQ CENT DEUX DOLLARS (502,00 \$) et l'assurance juridique au montant de CINQ CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX SOUS (548, 70 \$).

ADOPTÉE

6.4 **Achat d'une licence de Munys**

2025-204

résolution no 2025-204

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert
APPUYÉ par Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité du canton de Westbury autorisent l'achat d'une licence de la plateforme Munys de l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant de QUATRE CENT CINQ DOLLARS (405,00 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

6.5 Versement de la redevance pour gravières et sablières – Règlement 2008-087

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus a signé une entente avec la municipalité du canton de Westbury concernant le partage d'une partie des revenus de la redevance pour la gravière sablière Excavation Normand Bouchard effectif en juin 2011 ;

2025-205

résolution no 2025-205

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury rembourse à la Ville de East Angus un montant de SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF SOUS (657,99 \$) pour la partie de la redevance calculée du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 sur des tonnages de la gravière Normand Bouchard.

QUE le montant soit transféré du compte de la réserve gravières et sablières au compte courant pour l'année 2025.

ADOPTÉE

6.6 Renouvellement du contrat de service d'assistance juridique (2025) – Therrien-Couture-Jolicoeur

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité du canton de Westbury une offre de services professionnels pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité ;

2025-206

résolution no 2025-206

IL EST PROPOSÉ par Claudia Gilbert
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025.

ADOPTÉE

7.0 AFFAIRES LÉGISLATIVES

7.1 Règlement 2025-01 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception pour l'exercice financier 2025 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté son budget pour l'exercice financier 2025, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du *Code municipal du Québec* et les articles 244.1, 246, 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et suivants établissant les modes de paiement et tarification;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Sylvain Hébert à la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 ;

2025-207

résolution no 2025-207

IL EST PROPOSÉ par Pierre Reid
APPUYÉ par Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le *Règlement 2025-01 sur la taxation, tarification et perception pour l'année 2025*.

ADOPTÉE

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 2025-02 modifiant le Règlement de zonage 6-2000 afin d'intégrer les dispositions des règlements 455-17, 466-18 et 547-23 de la MRC du Haut-St-François

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Mélanie Cyr ainsi que dépôt du premier projet de *Règlement 2025-02 modifiant le Règlement de zonage 6-2000 afin d'intégrer les dispositions des règlements 455-17, 466-18 et 547-23 de la MRC du Haut-St-François*.

Ce règlement a comme objet de modifier des articles au règlement de zonage de la municipalité du canton de Westbury afin d'inclure, par exemple et sans s'y limiter, des définitions de types d'établissements, des critères visant la construction résidentielle en zone agricole permanente, des unités foncières éligibles à l'intérieur d'un module autorisé, des conditions d'implantation d'une résidence sur une unité foncière éligible, des morcèlements autorisés et des opérations cadastrales à l'intérieur d'îlots déstructurés.

Attestant avoir lu l'entièreté du document en annexe, les membres du conseil municipal dispensent le directeur général par intérim de lecture du règlement.

2025-208

résolution no 2025-208

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Hébert
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le premier projet de *Règlement 2025-02 modifiant le Règlement de zonage 6-2000 afin d'intégrer les dispositions des règlements 455-17, 466-18 et 547-23 de la MRC du Haut-St-François* ;

QUE conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1), une consultation publique sera tenue le 3 février 2025, à 18h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité du canton de Westbury.

ADOPTÉE

9.2

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 4182248

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire obtenir une autorisation pour l'abaissement d'une butte afin de pouvoir cultiver éventuellement cette superficie que n'a pas une épaisseur de sol suffisante actuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation vise à améliorer les capacités agricoles du lot ;

2025-209

résolution no 2025-209

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Westbury appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une superficie de 1,12 hectare sur le lot 4182209 pour une superficie totale, incluant le chemin d'accès de 1,63 hectare.

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1 Nomination d'une représentante de la municipalité du canton de Westbury au comité de loisirs de la MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a mis en place un comité consultatif en loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Claudia Gilbert y siège à titre de représentante de la municipalité du canton de Westbury ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, aucune résolution n'a été adoptée par le conseil municipal à cette fin ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de régulariser la situation ;

2025-210 *résolution no 2025-210*

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury nomment la conseillère Claudia Gilbert à titre de représentante de la municipalité au comité consultatif en loisirs de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

11.2 **Participation de la municipalité du canton de Westbury à la 10^e édition de l'activité *Marche/Cours pour le Haut***

CONSIDÉRANT QUE la 10^e édition de l'activité Marche/Cours pour le Haut sera organisée conjointement par la Ville d'East Angus et la municipalité du canton de Westbury ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères Claudia Gilbert et Mélanie Cyr siègent à titre de représentantes de la municipalité du canton de Westbury sur le comité organisateur ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, aucune résolution n'a été adoptée par le conseil municipal entérinant la volonté du conseil à participer à l'activité et déléguant les deux conseillères comme représentantes de la municipalité au comité organisateur ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de régulariser la situation ;

2025-211 *résolution no 2025-211*

IL EST PROPOSÉ par Rock Lamontagne
APPUYÉ par Mario Dolbec
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury confirment la volonté de la municipalité à participer à la 10^e édition de l'activité Marche/Cours pour le Haut ;

QUE les membres nomment les conseillères Claudia Gilbert et Mélanie Cyr à titre de représentantes de la municipalité au comité organisateur de Marche/Cours pour le Haut.

ADOPTÉE

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 Tour de table

Nom du/de la conseiller.ère	Sujets
Pierre Reid	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne année 2025 - Comité des finances : le budget est adopté - Comité de voirie : rencontre à venir - Comité de sécurité publique : il souhaite avoir une rencontre avec le maire et le DG à venir. - Régie des incendies : il y a un atelier de travail demain
Mario Dolbec	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de voirie : il reconnaît le bon ouvrage des employés cet hiver.
Rock Lamontagne	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de voirie : il doit y avoir une rencontre de comité pour voir les projets et établir une vision pour le conseil. - Comité d'urbanisme – pas de comité depuis le dernier
Claudia Gilbert	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de rencontres dans le temps des fêtes, sauf pour l'activité Marche/Cours pour le Haut. La rencontre du 10 décembre avait comme objectif de regarder les parcours.

	<ul style="list-style-type: none"> - Comité des loisirs de la MRC : prochaine rencontre dans 2 semaines
Sylvain Hébert	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne année 2025 - Comité des finances : le budget est adopté - Comité d'environnement : la nouvelle façon de faire de la récupération avec EEQ.
Mélanie Cyr	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne année 2025 - Comité d'environnement et Régie des Hameaux - Régie des incendies
Gray Forster	<ul style="list-style-type: none"> - La MRC n'a pas fait de rencontre depuis les vacances. Il y a un atelier de travail demain soir.
Jean-Charles Bellemare (directeur général par intérim)	<ul style="list-style-type: none"> - Un des camions de déneigement est brisé. Il y aura donc un peu de retard dans le déneigement cette nuit. - Précisions sur EEQ - Envoi des comptes en taxes 2025 prévu pour le 27 janvier 2025. - Explications au sujet des bacs de déchets et du système d'autocollants. - Les nouveaux courriels pour rejoindre les employés et les élus.

13.0 **INVITATIONS**

Aucun point n'est soulevé.

14.0 **VARIA**

Aucun point n'est soulevé.

15.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	<ul style="list-style-type: none"> - Étiquettes autocollantes des bacs - Dans l'enveloppe mettre ce qui va dans le bac - Internet à l'hôtel de ville

16.0 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités;

2025-212

résolution no 2025-212

IL EST PROPOSÉ par Mario Dolbec

APPUYÉ par Rock Lamontagne

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20:30

Je, le soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Gray Forster
MAIRE de Westbury

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et greffier-trésorier par intérim